

TRANSACTION / VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500,00€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000,00€ du prix de vente.

- Plus 8,00 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30 001,00€ et 100 000,00€
- Plus 5,00 % TTC du prix de vente à partir de 100 001,00 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :
€ TTC par m2 de surface habitable.
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : Honoraires à la charge du bailleur :
10,00 € TTC par m2 de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :
10,00 € TTC par m2 de surface habitable.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :
 - Part bailleur : 3,00 € TTC par m2 de surface habitable
 - Par locataire : 3,00 € TTC par m2 de surface habitable

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7,20 % TTC des sommes encaissées.
Garantie Loyers Impayés : 2,70 % TTC des loyers encaissés.
Aide à la déclaration de revenus fonciers : 50,00 €

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Gestion locative

Honoraires : 12,00 % TTC de 12 mois de loyer annuel charges comprises hors franchise ou aménagement de paiement.

